



DÉPLOIEMENT D'UN PLAN DE COMMUNICATION ARTICULÉ DES ACTEURS DE PRÉSANSE

Pour une contribution du réseau des SSTI à la mission Santé au travail

ORDONNANCES DITES « MACRON »

Le projet de loi de ratification est contesté devant le conseil Constitutionnel

Trois groupes parlementaires de gauche ont déposé un recours devant le Conseil constitutionnel pour contester le projet de loi de ratification des six ordonnances modifiant le Code du travail, définitivement adopté le 14 février par les sénateurs. La publication de la loi de ratification visant à donner une valeur législative aux ordonnances prises par le Gouvernement en septembre dernier est donc retardée. Le Conseil a un mois pour se prononcer.

La lettre du Premier ministre chargeant la députée Charlotte Lecocq d'une mission Santé au travail, et le calendrier même de cette mission, rendent nécessaire à court terme la prise de parole du réseau des SSTI. Le contexte actuel vient en effet questionner la valeur ajoutée des SSTI.

Cette expression du réseau des SSTI doit éclairer l'action des Services auprès des employeurs et des salariés, sur la base de réalisations concrètes, de témoignages de professionnels des SSTI ou de bénéficiaires de leurs actions, comme sur la base d'indicateurs intelligibles par notre environnement.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration de Présanse, le Bureau, les représentants régionaux et la commission Communication ont contribué à l'élaboration d'un plan de communication pour le premier semestre 2018.

Premier temps fort dès mars 2018 : formaliser la contribution du réseau Présanse en rappelant la réalité de l'action des professionnels des SSTI auprès de 1,5 million d'employeurs et de 16 millions de salariés, en valorisant les bonnes pratiques, et en énonçant les leviers nécessaires à la réussite la prévention.

Sur la base de cette contribution, un dossier de presse sera préparé, déclinable pour les Services et les associations régionales qui pourront l'utiliser avec leurs

interlocuteurs et selon leurs besoins, en le personnalisant, à l'instar de la campagne de communication de janvier 2017. Les supports destinés à la communication du réseau seront réunis sur le site www.modernisationsanteautravail.fr.

Bien entendu, les contenus seront enrichis au fil des mois avec des films d'animation ou des reportages de chefs d'entreprise, de salariés bénéficiaires mais aussi de professionnels de santé ou de préventeurs.

Une action de relations presse sera mise en place au niveau national pour optimiser l'efficacité des messages de Présanse et sensibiliser les différents publics aux messages des Services. Cette action pourra être relayée au niveau régional par les associations régionales de SSTI notamment.

Deuxième volet : Présanse poursuivra la modernisation de sa communication avec la refonte de son site web dans le courant de l'année, pour être en phase avec les besoins exprimés par les adhérents, et la conception d'une stratégie « réseaux sociaux » pour les différents échelons territoriaux de Présanse.

Aux actions de court terme succéderont des actions pédagogiques s'inscrivant dans le plus long terme, contribuant ainsi à identifier le réseau Présanse comme acteur essentiel de la prévention en Santé au travail. ■